

**Secteur économique - Subventions à différents organismes**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Le Conseil Municipal est appelé à allouer aux organismes ci-après les subventions suivantes :

**a)** à l'Union Fédérale des Consommateurs de Besançon UFC - Que Choisir :

somme allouée en 1990 2 850 F

proposition pour 1991 2 850 F

**b)** à l'Institut de Promotion Commerciale de l'Horlogerie Bijouterie Joaillerie Orfèvrerie :

somme allouée en 1990 50 000 F

proposition pour 1991 50 000 F

Sur avis favorable de la Commission Économique, le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la dépense totale, soit 52 850 F sera imputée sur les crédits inscrits au BP 1991 chapitre 961.0/657 CS 30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.